

DE : Madame France-Élaine Duranceau
Ministre responsable de l'Habitation

Le 24 juillet 2024

TITRE : Stratégie québécoise en habitation

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

Le Québec fait face à des défis croissants en matière d'habitation, notamment en termes de disponibilité et d'abordabilité des logements, engendrant d'importantes répercussions économiques et sociales. Depuis 2018, le gouvernement du Québec a déployé des efforts considérables pour améliorer la situation du logement. D'autres interventions sont prévues pour renforcer ces efforts.

Afin de donner une vision d'ensemble de l'action gouvernementale en matière d'habitation, de regrouper ces actions de façon structurée et cohérente sous la forme d'objectifs rassembleurs, une stratégie gouvernementale a été élaborée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en étroite collaboration avec la Société d'habitation du Québec ainsi que plusieurs autres ministères et organismes du gouvernement.

La stratégie proposée dresse le bilan des principales actions passées tout en reconnaissant la nécessité de poursuivre les efforts dans le cadre d'une approche concertée où l'ensemble des partenaires ont une compréhension partagée des défis actuels et des cibles à atteindre pour stabiliser la situation. Une telle stratégie est attendue des acteurs du secteur de l'habitation et des citoyens qui réclament une action concertée pour faire face à la crise du logement. Cette proposition tient également compte d'autres initiatives en cours de réalisation, notamment pour accroître la main-d'œuvre disponible et la productivité dans l'industrie de la construction.

2- Raison d'être de l'intervention

Les principaux indicateurs du marché de l'habitation affichent des résultats préoccupants, faisant craindre que plusieurs ménages rencontrent des difficultés à se trouver un logement adéquat, respectant leur capacité financière au cours des prochaines années. Depuis la fin des années 2010, on observe en effet une croissance des prix et un phénomène de rareté des logements dans toutes les régions du Québec, que l'on soit propriétaire ou locataire.

- Le prix moyen d'une maison unifamiliale sur le marché de la revente a grimpé de 324 000 \$ en 2019 à 487 000 \$ en 2023, soit un bond de 50,6 %;
- Le taux d'inoccupation des logements locatifs a atteint 1,3 % en 2023, le niveau le plus bas depuis 2003;

- L'augmentation annuelle du loyer moyen pour un appartement a nettement accéléré, passant de 3,2 % en 2019 à 7,4 % en 2023, ce qui représente une hausse totale de 27,8 % sur cinq ans;
- En 2023, les loyers des unités ayant connu un changement de locataires étaient 20,4 % plus élevés que ceux des unités sans roulement. Dans la région métropolitaine de recensement de Montréal, cet écart était de 24,5 %.

Cette augmentation des coûts de loyer exerce une pression sur les ménages qui doivent alors consacrer une proportion croissante de leur budget au logement, leur laissant moins de disponibilité pour d'autres dépenses comme la nourriture et d'autres nécessités. Pour les ménages à faible revenu ayant des besoins particuliers (ex. : les familles plus nombreuses), trouver un logement convenable correspondant à leur capacité de payer peut représenter un défi majeur dans l'état actuel du marché, ce qui accroît le risque qu'ils se retrouvent sans logis.

Cette situation rend également de plus en plus difficile l'accès à la propriété pour plusieurs ménages, notamment les ménages les plus jeunes qui en sont à leur premier achat. La hausse importante du prix des propriétés combinée à la croissance rapide des taux hypothécaires ont pour effet de rendre la propriété de moins en moins abordable au Québec. Les ménages détenant une propriété sous hypothèque sont aussi contraints de consacrer une part plus substantielle de leurs revenus disponibles au remboursement de leur prêt.

Les principales causes de la situation actuelle

Le déséquilibre entre l'offre et la demande actuelle découle d'une accumulation de plusieurs facteurs au fil des dernières années, marquée par une demande croissante et une offre qui a ralenti, exacerbant ainsi une tension déjà présente sur le marché.

Les principaux facteurs qui ont affecté la demande sont :

- L'augmentation du nombre de résidents non permanents qui a enregistré une hausse record de 174 200 personnes en 2023;
- Les faibles taux hypothécaires qui permettaient à davantage de ménages de contracter des prêts à des coûts inférieurs jusqu'en 2022;
- La demande pour des propriétés plus grandes suivant la pandémie et l'implantation massive du télétravail.

Notons que si la hausse des taux hypothécaires à partir de 2022 a freiné la demande de propriétés chez les jeunes ménages, le fait de demeurer locataire plus longtemps exerce une pression additionnelle sur le marché locatif pour lequel l'offre est déjà insuffisante.

Les principaux facteurs qui ont ralenti l'offre sont :

- L'augmentation des prix des matériaux de construction, des terrains et des infrastructures;
- La hausse des taux d'intérêt et l'augmentation du coût des emprunts, rendant les investissements dans les nouveaux projets résidentiels moins attrayants;

- Le manque de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur de la construction, réduisant la capacité de mener les projets au rythme voulu;
- Des normes de construction et des processus administratifs qui, bien que légitimes, peuvent parfois ralentir le rythme de développement des projets immobiliers.

Les mises en chantier pour la construction de nouvelles unités d'habitation ont ainsi baissé à leur plus faible niveau depuis 2015, passant à 38 900 unités en 2023.

Les prévisions du ministère des Finances lors du dépôt du budget 2024-2025 indiquent que la demande demeurera forte en raison de l'accroissement démographique et que même si un redressement du volume des mises en chantier à leur niveau habituel est anticipé, le nombre d'unités construites demeurera insuffisant. Pour répondre à la demande et éviter d'aggraver la situation, il faudra collectivement construire plus de logements au Québec que le rythme actuellement projeté.

D'ici à ce que le déséquilibre observé actuellement sur le marché immobilier se résorbe, les conditions d'abordabilité demeureront un enjeu pour un nombre important de ménages. Il sera nécessaire de soutenir les ménages les plus précaires.

La stratégie proposée insiste dans un premier temps sur les interventions visant à créer un environnement propice à une accélération de la construction de logements. En parallèle, elle met un accent particulier sur le renforcement du soutien aux personnes vulnérables.

3- Objectifs poursuivis

La Stratégie québécoise en habitation affirme la volonté du gouvernement d'agir pour que tous les ménages québécois puissent se loger adéquatement, en fonction de leurs besoins et de leurs moyens. Elle vise à engager l'ensemble des partenaires du milieu de l'habitation à se mobiliser pour freiner la tendance actuelle et agir afin de préserver l'abordabilité de l'habitation au Québec. Pour ce faire, la Stratégie québécoise en habitation poursuit deux principaux objectifs :

Créer un environnement propice à la croissance de l'offre de logements

Afin d'engager l'ensemble des parties prenantes concernées (privés, communautaires et gouvernementales) sur la nécessité d'augmenter significativement le rythme de la construction d'habitations au Québec, la Stratégie québécoise en habitation précise que pour permettre au marché de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des ménages et préserver l'abordabilité de l'habitation au Québec, le rythme des mises en chantier devrait augmenter globalement de 25 % par rapport aux prévisions économiques du budget 2024-2025.

- À titre illustratif, cela représente 115 000 mises en chantier supplémentaires par rapport aux 445 000 prévues, pour un total d'environ 560 000 d'ici 2034 conformément à l'évolution démographique prévue au dernier budget;
- Une telle augmentation du volume de mises en chantier permettrait de retrouver, d'ici 2034, le ratio moyen de 1,123 logement par ménage observé entre 2014 et 2019,

période durant laquelle le marché de l'habitation n'était pas soumis aux mêmes tensions. Le taux d'inoccupation moyen était alors de 3,3 % et la progression du loyer moyen était de 2,1 %;

- Ce ratio est actuellement en baisse à 1,104 en 2023, ce qui risque d'aggraver les problèmes d'abordabilité et d'accessibilité actuels si cette tendance n'est pas inversée;
- Il est à noter que le volume de mises en chantier pourrait varier en fonction de différents facteurs tels que les taux d'intérêt, l'utilisation de nouveaux pouvoirs par les organismes municipaux, une immigration moins importante que prévu ou un nombre inférieur de formations de nouveaux ménages.

Continuer de soutenir les ménages selon leurs besoins

Pour soutenir les ménages aux revenus insuffisants ou ayant des besoins spécifiques, la Stratégie québécoise en habitation rappelle l'objectif de réaliser plus de 23 000 unités de logements abordables d'ici 2029 pour lesquelles les investissements ont déjà été annoncés. Ces unités visent à renforcer l'abordabilité de manière durable et contribueront à augmenter l'offre globale de logements, stabilisant ainsi les prix.

Le gouvernement continuera également à offrir un soutien ciblé à travers des programmes dédiés aux personnes dans les situations les plus précaires, en fonction de leurs besoins spécifiques.

4- Proposition

La Stratégie québécoise en habitation affirme la volonté du gouvernement d'agir de manière concertée et collaborative pour que tous les ménages québécois puissent se loger adéquatement, en fonction de leurs besoins et de leurs moyens. Elle vise à engager l'ensemble des partenaires (gouvernementaux, privés et communautaires) pour agir sur les enjeux de disponibilité et d'abordabilité. Elle se décline en deux axes, regroupant un ensemble de mesures pour atteindre des objectifs spécifiques.

Axe 1. Créer un environnement propice à la croissance de l'offre de logements

La nécessité de développer substantiellement et rapidement l'offre de logements fait consensus à travers l'écosystème de l'habitation au Québec. Le marché doit pouvoir répondre à la demande de manière plus abordable et plus rapide, et il faut donc viser à réduire les coûts et les délais en créant un environnement plus favorable au développement. L'effet de cascade qui s'ensuivra contribuera à stabiliser les prix. Pour atteindre cet équilibre, les mesures du premier axe agiront sur quatre fronts.

Soutenir la productivité dans le secteur de la construction

- Attirer, former et retenir la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction;
- Appuyer la modernisation de l'industrie de la construction et l'organisation du travail;
- Miser sur les solutions usinées et la modélisation numérique pour accroître la productivité;
- Lever les obstacles et faciliter la réalisation des projets en construction;

- Appuyer l'avancement rapide des projets d'envergure.

Outiller les partenaires municipaux pour favoriser le développement résidentiel

- Renforcer les pouvoirs des municipalités pour favoriser et accélérer le développement résidentiel;
- Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages;
- Renforcer la gestion durable de l'eau potable et le développement de nouvelles infrastructures.

Exploiter le potentiel des immeubles existants

- Mettre à profit les immeubles et les terrains existants sous-utilisés;
- Appuyer la requalification ou la conversion d'immeubles.

Préserver l'offre existante

- Contrer les pratiques qui réduisent la disponibilité et l'abordabilité des logements;
- Contrôler l'inoccupation et les locations de courte durée.

Axe 2. Soutenir les ménages selon leurs besoins

Malgré les gestes pour créer un environnement propice au développement et les objectifs proposés, dont les effets se feront sentir à moyen et long termes, les personnes vulnérables devront être mieux soutenues, car le prix d'équilibre risque de demeurer hors de portée de certains. Le deuxième axe de la Stratégie québécoise en habitation visera à mieux intervenir auprès de ces personnes, en agissant sur trois fronts.

Favoriser l'accessibilité et l'abordabilité

- Accélérer la construction de logements sociaux et abordables;
- Intervenir autrement à la SHQ : des pouvoirs accrus et des outils financiers innovants;
- Préserver le parc de logements hors marché et encourager sa croissance;
- Rénover les logements à loyer modique;
- Développer l'habitation sur le territoire nordique de façon durable;
- Aider plus de ménages à faible revenu à payer leur loyer;
- Aider les ménages à accéder à la propriété.

Répondre aux besoins particuliers de certains ménages

- Offrir de l'aide temporaire et soutenir la recherche de logement;
- Renforcer la protection des droits des locataires aînés;
- Mieux répondre à la demande étudiante pour des logements abordables;
- Aider à loger les travailleuses et travailleurs agricoles.

Préserver l'équilibre entre les droits des locataires et ceux des locateurs

- Renforcer les droits des locataires et ceux des locateurs;
- Aider les ménages aux prises avec un logement insalubre;
- Mieux faire connaître aux parties leurs droits et obligations.

5- Autres options

La présentation de la Stratégie québécoise en habitation s'impose comme option dans le contexte actuel. Elle permet de fournir un portrait de la situation et de donner aux acteurs du secteur de l'habitation et au public une vision globale des orientations gouvernementales et des mesures prises (et celles à prendre) pour faire face à la crise de l'habitation. Elle inscrit ces mesures dans une planification à la fois claire et cohérente, ce que les interventions à la pièce permettent plus difficilement. Elle permet également de mettre en valeur les importants investissements consacrés récemment en habitation et ceux à venir.

La Stratégie québécoise en habitation vise en outre à mobiliser encore plus fortement toutes les parties prenantes concernées vers l'atteinte de cibles plus claires et d'afficher un leadership gouvernemental à travers la mise en place d'une structure de gouvernance plus aboutie qui favorise un dialogue en continue avec les parties prenantes au cours des prochaines années. Afin de mieux communiquer les intentions du gouvernement et de mobiliser les acteurs de l'habitation, le *statu quo* n'apparaît donc pas une solution viable.

6- Évaluation intégrée des incidences

Incidence sur les citoyens

La Stratégie québécoise en habitation propose des mesures structurantes visant à atténuer la crise de l'habitation qui sévit actuellement au Québec. Les indicateurs du marché de l'habitation reflètent une tendance qui pèse lourd sur une quantité importante de ménages québécois. Les citoyens seront les bénéficiaires ultimes de la Stratégie québécoise en habitation, alors que les propositions qui s'y retrouvent visent à rétablir l'abordabilité. Les mesures proposées visent à augmenter à la fois l'offre globale de logements et celle répondant à des besoins spécifiques (étudiants, travailleurs agricoles temporaires, clientèles vulnérables sur le territoire du Nunavik, etc.).

Incidence sociale

Les ménages dont le taux d'effort égale ou dépasse la norme convenue d'abordabilité du logement, traduite par un taux d'effort de 30 % ou plus, sont susceptibles d'être de plus en plus nombreux dans le contexte du marché actuel. Les mesures de la Stratégie québécoise en habitation ont pour objectif de ralentir cette tendance en accroissant l'offre globale. Ces mesures auront également une incidence à plus long terme sur l'iniquité intergénérationnelle qui découle de difficultés chroniques d'accès à la propriété pour les jeunes ménages.

Incidence économique

La Stratégie québécoise en habitation s'inscrit en complémentarité des mesures visant à accroître la productivité du secteur de la construction par la formation et l'attraction de main-d'œuvre. L'adoption de nouvelles solutions technologiques et la modernisation du Code du bâtiment contribueront positivement à l'accroissement de la productivité dans ce secteur d'activité. En stimulant le développement résidentiel et en fournissant les outils nécessaires aux municipalités, la Stratégie québécoise en habitation contribuera non seulement à favoriser la reprise des activités du secteur de la construction, mais aussi à assurer une disponibilité de logements entre autres pour accueillir les travailleurs nécessaires au développement de projets économiques.

Incidence en matière de gouvernance

La mise en œuvre de la Stratégie québécoise en habitation et l'atteinte des cibles qui y sont établies sont tributaires de l'engagement de tous les ministères et les organismes y ayant contribué ainsi que de nombreuses parties prenantes, dont les municipalités. Les nouveaux pouvoirs et leviers reconnus à ces dernières pavent la voie à une intervention accrue des municipalités en matière d'habitation, en partenariat avec le gouvernement du Québec et en conformité avec les engagements pris dans le cadre de la Déclaration de réciprocité récemment signée.

Incidence territoriale et environnementale

Afin d'accélérer l'intégration des besoins en habitation où la situation est préoccupante, une orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) spécifique à l'habitation a été adoptée en avril dernier. Les municipalités régionales de comté (MRC) devront établir un diagnostic décrivant les enjeux et les besoins, ainsi qu'intégrer des cibles en matière résidentielle. En outillant les municipalités pour qu'elles s'alignent sur les objectifs gouvernementaux énoncés dans la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire et dans l'OGAT en habitation, la Stratégie québécoise en habitation favorisera le développement de milieux de vie durables, dynamiques et respectueux de l'environnement. Elle assurera en outre un développement résidentiel adapté aux besoins particuliers de chaque MRC.

Incidence sur la région métropolitaine de recensement de Montréal

La région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, et plus particulièrement la région administrative de Montréal, compte une proportion beaucoup plus importante de ménages locataires qu'ailleurs au Québec : 60,4 % pour la région administrative de Montréal, 45,6 % dans la RMR de Montréal et 35 % ailleurs au Québec. Les loyers y sont également moins abordables, notamment lorsqu'il y a changement de locataires. Les mesures de la Stratégie québécoise en habitation visant à soutenir l'abordabilité du marché locatif et à protéger les ménages locataires y auront ainsi une incidence plus importante.

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

Consultations auprès des parties prenantes

En août 2023, la ministre responsable de l'Habitation a relancé de nouvelles consultations auprès des acteurs de l'écosystème québécois de l'habitation afin de récolter leurs constats et leurs propositions concernant la crise du logement. Plus d'une quinzaine d'acteurs des milieux municipal, communautaire, coopératif, de la construction, et autres, y ont participé :

- Association de la construction du Québec (ACQ);
- Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ);
- Association des propriétaires du Québec (APQ);
- Centraide du Grand Montréal;
- Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ);
- Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ);
- Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU);
- Institut de développement urbain du Québec (IDU);
- Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ);
- Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH);
- Regroupement des offices d'habitation du Québec (ROHQ);
- Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQRA);
- Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH);
- Réseau Solidarité Itinérance du Québec (RSIQ);
- Union des municipalités du Québec (UMQ);
- Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE);
- Vivre en ville.

Consultation entre les ministères et les organismes

Élaborée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en étroite collaboration avec la Société de l'habitation du Québec, la Stratégie québécoise en habitation est le fruit d'une collaboration interministérielle. Les ministères et les organismes ayant contribué à élaborer et à mettre en œuvre des mesures sont les suivants :

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- Ministère du Conseil exécutif;
- Ministère de la Culture et des Communications;
- Ministère de l'Éducation;
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- Ministère de l'Enseignement supérieur;
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;
- Ministère des Finances;
- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;
- Ministère de la Santé et des Services sociaux

- Ministère du Travail;
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;
- Ministère du Tourisme;
- Régie du bâtiment du Québec;
- Secrétariat du Conseil du trésor;
- Société du Plan Nord;
- Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit;
- Tribunal administratif du logement.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

Mise en œuvre et suivi

Chaque ministère et organisme concerné sera responsable de mettre en œuvre et d'assurer le suivi des priorités et des mesures proposées dans le cadre de la Stratégie québécoise en habitation.

La concertation et la coordination entre ceux-ci seront assurées par une structure de gouvernance pilotée par le Comité stratégique en habitation. Réunissant les responsables des ministères et organismes engagés dans la Stratégie, le Comité stratégique en habitation coordonnera les efforts et les actions, établira des indicateurs et en assurera le suivi continu afin que les actions gouvernementales portent leurs fruits.

Il sera notamment alimenté par des comités consultatifs, dont la Table Québec-Municipalités en habitation, un comité de professionnels de l'habitation ainsi qu'un comité sur le logement social et abordable. Un comité d'accélération des projets sera également mis à contribution pour suivre l'évolution des projets d'habitation d'envergure et intervenir, s'il y a lieu, pour résoudre les problèmes ou débloquer les situations complexes.

9- Implications financières

La mise en œuvre des mesures proposées dans la Stratégie québécoise en habitation sera réalisée entièrement à même les crédits déjà prévus au cadre financier du gouvernement. La Stratégie québécoise en habitation rappelle en outre que près de 6,3 milliards de dollars d'annonces budgétaires ont été faits en habitation depuis l'automne 2018, dont 3,7 milliards d'investissements à venir pour les exercices 2024-2025 à 2028-2029.

10- Analyse comparative

Les défis sont grands au Québec, mais demeurent moins critiques que dans certaines provinces canadiennes. Bien que les prix pour se loger aient augmenté plus rapidement au Québec qu'ailleurs au Canada de 2019 à 2023, ceux-ci demeurent nettement moins élevés qu'en Ontario et en Colombie-Britannique notamment. De plus, selon les données de recensement de 2021, le Québec affichait le pourcentage de ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement le plus faible au Canada.

Avec la stratégie proposée et les récentes interventions législatives en matière d'habitation, dont notamment la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (projet de loi n° 31), le Québec conservera un leadership à ce chapitre.

Au Canada, plusieurs autres gouvernements provinciaux ont publié des stratégies et des plans d'action en habitation. Le diagnostic posé au sujet du marché de l'habitation y est constant : l'offre et la demande ne sont plus en phase et les logements sociaux et abordables sont insuffisants pour répondre aux besoins.

Colombie-Britannique

Le plan d'action en habitation de la Colombie-Britannique, intitulé *Homes for people*¹, établit quatre grandes priorités et poursuit plusieurs objectifs, dont celui établi en 2018 de livrer 114 000 logements sur une période de dix ans. Le plan identifie la spéculation immobilière comme l'un des facteurs clés de la hausse des prix. Il est un des seuls à mettre en place une taxe sur les reventes rapides dans le but de réaliser un profit.

Ontario

L'Ontario s'est doté d'objectifs ambitieux de construction pour répondre à une croissance démographique record. Ces dernières années, elle a adopté plusieurs lois visant principalement à augmenter l'offre de logements.

Avec les initiatives proposées dans la Loi de 2024 pour réduire les formalités administratives afin de construire plus de logements² et d'autres lois, l'Ontario s'est donné la cible de construire 1,5 million de logements d'ici 2031.

Alberta

Face à des besoins croissants en matière de logements abordables, l'Alberta a adopté en 2021 un plan d'action pour atteindre les cibles de sa stratégie nationale en habitation, *Stronger foundations*³. Cette dernière, qui se veut fortement orientée vers les ménages vulnérables, fixe une cible décennale pour fournir des logements abordables à 25 000 ménages supplémentaires, soit une augmentation de plus de 40 %.

Nouveau-Brunswick

La stratégie *Un logement pour tous*⁴, adoptée en 2023, énonce la marche à suivre pour atteindre ses cibles de mises en chantier (soit 6 000 par année), de taux d'effort (réduire à moins de 15 % la part des ménages consacrant plus 30 % de leur revenu au logement), de stabilisation des prix (maintenir les augmentations annuelles de loyer à une moyenne

¹ COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DU LOGEMENT. *Homes for people : An action plan to meet the challenges of today and deliver more homes for people, faster*, ministère du Logement, 2023, 30 p.

² ONTARIO. Loi de 2024 pour réduire les formalités administratives afin de construire plus de logements, à jour au 10 avril 2024, Assemblée législative de l'Ontario, 2024.

³ ALBERTA. MINISTÈRE DES AÎNÉS ET DE L'HABITATION : *Alberta's 10-year strategy to improve and expand affordable housing*, Ministère des Aînés et de l'Habitation, 2021, 28 p.

⁴ GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK. *Stratégie de logement du Nouveau-Brunswick : Un logement pour tous*, Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2023, 29 p.

de 2,5 % et la variation en pourcentage du prix moyen des maisons à 4,8 %) et de réduction du nombre de ménages ayant besoin d'un logement subventionné (7 500 d'ici 2026).

La ministre responsable de l'Habitation,

FRANCE-ÉLAINE DURANCEAU